

Voici mes remarques pour le projet de réaménagement du parc du Cinquantenaire.

A/ En résumé :

En cette période de difficulté budgétaire, le Parc du Cinquantenaire a besoin d'un sérieux rattrapage et d'une gestion coordonnée sur des principes qui doivent être rendus publics. Le projet mis à l'enquête est très partiel, voire cosmétique, et risque de dépenser beaucoup d'argent public au profit d'une fausse solution, sans doute plus rapide à mettre en place pour le Bicentenaire. De plus, il devrait être réalisé dans des délais qui semblent très courts pour l'administration.

Où sont « LES RIVERAINS » dans la demande de permis ? Tout en considérant quelques points positifs (comme le souci des personnes handicapées, le souci de la sensibilité populaire au sujet du maintien ou de l'abattage des arbres, le souci du bien-être animal par le maintien des pelouses pour les chiens en liberté), on peut regretter l'absence de

- confirmation de la nécessité d'interdire l'usage des vélos et trottinettes à l'intérieur du parc,
- qualité du revêtement des sols (surtout sur la grande surface autour de la fontaine à Merode),
- rénovation de l'égouttage,
- limitation de l'éclairage à ce qui est nécessaire,
- couverture du tunnel.

B/ En détaillé :

Beliris demande un permis d'urbanisme pour réaménager le parc du Cinquantenaire (35 hectares). Bonne nouvelle mais ... attention à ce qu'il ne s'agisse pas seulement d'un 'lifting cosmétique' en vue du bicentenaire de la Belgique car les contradictions / imprécisions sont nombreuses.

La résolution des problèmes du Parc du Cinquantenaire, attendue depuis 20 années, s'articule principalement en 4 points :

- 1) un plan de gestion et d'entretien du parc (comprenant la limitation des événements et du trafic sur roues),
- 2) un égouttage rénové (qui empêcherait la création des grandes flaques et des ravines dans les chemins),
- 3) un éclairage des chemins en fin des journées d'hiver,
- 4) la couverture du tunnel automobile qui coupe le parc en deux.

1) Plan de gestion et d'entretien du parc :

C'est le résultat de la non-gestion et de l'entretien à minima depuis des années.

1.1. En cette période de difficulté budgétaire, une vision globale / à long terme est nécessaire car le nombre d'arbres à hautes tiges à abattre d'ici 2030 serait d'au moins vingt-huit mais des dizaines / centaines devront être abattus après 2030 et replantés.

1.2. La limitation et le contrôle des événements dans le parc est nécessaire (en particulier des

nuisances sonores, y compris les divers essais avant concerts).

Où sont « LES RIVERAINS » dans la demande de permis ? Les nuisances sonores ont été bien mieux gérées dans la partie autour de la fontaine à Merode (Etterbeek), appelée "le square de la bouteille" en raison de sa forme, que sur la grande esplanade (Bruxelles-Ville).

Les textes suggèrent une limitation du trafic et des évènements qui ne relèvent pas d'un permis d'urbanisme mais bien d'un plan de gestion et de police du parc (qui n'existe pas encore). Pour l'heure chacun des deux bourgmestres (Bruxelles et Etterbeek) peut imposer ses vues. Les riverains en ont assez !

1.3. Pourquoi remplacer les pelouses dans la partie du square de la bouteille par « une vaste esplanade d'un seul tenant en revêtements (plastic) semi-perméable » (Note explicative partie A parc, p. 14) ?

Le nouveau revêtement, peu esthétique sur une grande surface, résistera-t-il à l'usage, au poids des camions, au galop d'un cheval ?

Etant donné le succès de l'évènement annuel "marché médiéval", la stérilisation de cette partie du parc peut être évitée en organisant le marché sur la grande esplanade des Musées.

La reconfiguration du square de la bouteille est-elle dictée par une volonté d'y accueillir de plus en plus d'évènements durant toute l'année, ce qui est à craindre pour les riverains. Certains évènements sont déjà bruyants à l'excès (par exemple les tests sonores préalables et les concerts du we des 6-7 juin 2025) en pleine zone d'habitation, en pleine ville, et ... très loin du centre de la Commune de Bruxelles. Plus d'informations sur l'utilisation future de cet espace, en relation avec les nuisances déjà imposées, devraient être communiquées.

1.4. Le rétrécissement de la largeur des chemins (au profit de la végétation sous forme de buissons) doit être effectué avec la limitation d'accès au parc pour les deux roues.

Un trafic intense et rapide de deux roues, principalement en matinée et en soirée, a élargi au fil du temps les chemins. De nouveaux sentiers sont alors nés à côté par l'usage. Il existe pourtant des pistes cyclables externes en site propre qui encadrent le parc par l'avenue des Nerviens et l'avenue de la Renaissance.

Le retour à de vrais sentiers est positif mais l'interdiction de circulation pour les cyclistes - particulièrement rapides - et trottinettes doit être confirmée et appliquée avant qu'il n'y ait un accident grave à l'intérieur du parc.

1.5. La réorganisation des plaines de jeux ne doit pas supprimer la plaine pour les 6-12 ans. D'autre part, jouer au basket sur les nouveaux terrains multisports risque d'entraîner un conflit avec les footballeurs dont la place diminue. Qui va gérer ce conflit ?

2) L'égouttage devrait être rénové afin d'empêcher la création des grandes flaques et des ravines dans les chemins :

Cette excellente initiative d'envisager un projet de gestion des eaux de pluies avec récupération de l'eau s'écoulant des toits des musées pour l'arrosage de la végétation et la constitution de

noues de rétention d'eau dans le parc ne résoudra pas le problème de la vétusté de l'égouttage du parc. Sans rénovation, le trop plein des citernes d'eau de pluie rejoindra ces vieux égouts. De plus, tous les musées connaissent des problèmes de sanitaires et il n'y a pas de toilettes dans le parc. Tout ceci ne se résoudra pas sans rénovation des égouts.

3) Un éclairage raisonnable et raisonnable des chemins en fin des journées d'hiver devrait être envisagé :

L'éclairage des arcades est une réussite. Mais traverser actuellement le parc en hiver n'a rien d'agréable car l'éclairage ne fonctionne pas. Il est nécessaire d'éclairer les chemins mais il est inutile et coûteux de surdimensionner l'éclairage en « soulignant la hiérarchie des axes » (Rapport d'incidences p.134). En cette période de difficulté budgétaire, il n'est pas nécessaire d'installer autant de lampadaires (parfois un tous les 15 mètres, plus que dans les rues d'Etterbeek) mais bien de veiller à éclairer le chemin plutôt que l'arbre.

4) Couverture du tunnel :

Dommage qu'un projet de couverture du tunnel ne soit pas intégré pour des raisons budgétaires.

Je donne par la présente procuration au comité Tervueren-Montgomery pour me représenter lors de la commission de concertation qui se tiendra le mardi 15 juillet 2025